



CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 MARS 2024
à 19 heures

Salle du Conseil - Rez de chaussée du Guichet Unique
35 avenue Jean Jaurès

ORDRE DU JOUR

Les débats sont retransmis sur la page Facebook de la Ville de Crosne :
<https://www.facebook.com/villedecrosne.1>

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance.
- ✓ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2023.
- ✓ Décisions municipales prises en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Point N° 1	Révision générale du PLU - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
Point N° 2	Rapport d'Orientation Budgétaire ROB – Année 2024
Point N° 3	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R. 2024) auprès de la Préfecture de l'Essonne : Rénovation de l'éclairage à l'intérieur des groupes scolaires
Point N° 4	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R. 2024) auprès de la Préfecture de l'Essonne : Remplacement de deux chaudières pour l'alimentation des écoles Georges Brassens et Jacques Prévert 2 et remplacement d'une chaudière à condensation à la Maison de la Petite Enfance
Point N° 5	Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L. 2024) auprès de la Préfecture de l'Essonne : Rénovation de l'éclairage public dans diverses rues
Point N° 6	Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L. 2024) auprès de la Préfecture de l'Essonne : Réalisation d'un audit énergétique des installations de chauffage des bâtiments communaux afin d'établir un programme de modernisation)
Point N° 7	Contribution fiscalisée au profit du Syndicat intercommunal du collège Crosne/Yerres – Année 2024
Point N° 8	Modification du tableau des emplois au titre des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services
Point N° 9	Modalités de récupération des heures supplémentaires pour le personnel communal
Point N° 10	Nouveaux horaires de la Maison des jeunes et annualisation du temps de travail du personnel communal
Point N° 11	Nouveaux horaires de l'Espace Ados et annualisation du temps de travail du personnel communal
Point N° 12	Conventions entre la ville de Montgeron et Crosne pour l'organisation des festivités de la fête nationale
Point N° 13	Gestion en flux des droits de réservations des logements sociaux

Hôtel de Ville - 35 avenue Jean Jaurès - 91560 Crosne - Tél : 01 69 49 64 00 - Fax : 01 69 83 83 83

Courriel : mairie@crosne.fr - site : crosne.fr - Facebook : [@Villedecrosne](https://www.facebook.com/villedecrosne)